

Brochure n° 3281

**Convention collective nationale**

**IDCC : 1821. – FABRICATION DU VERRE À LA MAIN  
SEMI-AUTOMATIQUE ET MIXTE**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 16 DÉCEMBRE 2014  
DE L'UNSA INDUSTRIE À LA CONVENTION

NOR : ASET1550028M  
IDCC : 1821

*UNSA*  
*21, rue Jules-Ferry*  
*93177 Bagnole Cedex*

Bagnole, le 16 décembre 2014.

Madame, Monsieur,

L'union fédérale de l'industrie et la construction UNSA, déclarée le 6 décembre 2006, vous fait part de son adhésion à la convention collective de la fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte n° 3281, de ses avenants et annexes. Il s'agit précisément de la convention collective du 3 novembre 1994, étendue par arrêté du 27 janvier 1998 (IDCC 1821).

Une notification est également adressée à l'ensemble des autres organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives dans le champ de la convention, et auprès de la direction générale du travail.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

*Le secrétaire général.*

---

Directeur de la publication : Yves Struillou

165150030-000115

Direction de l'information légale et administrative

ISSN en cours

---